

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 4-2023

du lundi 26 juin 2023

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 54

Excusées : 11

Retard : 1

Absents : 5

Démissions : 2

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du Règlement du Conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 15 mai 2023

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections :

a) de la présidente ou du président ;

- b) de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;
- c) de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;
- d) de deux scrutatrices ou scrutateurs ;
- e) de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants ;

9. Elections complémentaires

10. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2022

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la gestion communale pour l'exercice 2022

VOTE : C'est à une large majorité que la gestion communale pour l'exercice 2022 est approuvée.

11. Préavis municipal No 05-2023 soumettant les états financiers pour l'exercice 2022

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 5-2023, les comptes 2022 de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) et les comptes 2022 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 4600.3526.003 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'en approuver les comptes 2022 ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 6500.3521.001 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'en approuver les comptes 2022 ;

3. d'approuver les états financiers 2022 de la Commune de Prilly présentant un excédent de produits de CHF 3'051'325.46.

VOTE : C'est à une large majorité que les conclusions du préavis no 05-2023 sont acceptées, moins 6 abstentions.

12. Motions, postulats, interpellations et projets

13. Questions et divers

14. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 23h13